



AVIS PUBLIC

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

251, rang de la Rivière-Batiscan

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 08 septembre 2025, a été adopté le second projet particulier de construction, de modification et d'occupation de l'immeuble situé au 251, rang de la Rivière-Batiscan:

Objet: Le projet à être autorisé par le conseil municipal consiste à permettre, malgré les dispositions du règlement de zonage en vigueur, les usages suivants :

- a) la garde et l'élevage d'un cheval, incluant la présence d'un bâtiment et d'un enclot, alors que le groupe d'usage « Élevage d'animaux » n'est pas autorisé au sein de la zone 214-RU;
- b) le projet malgré toute autre disposition réglementaire.

2. Le projet contenant une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire, une consultation écrite auprès des personnes habiles à voter de la zone intéressée (voir croquis) est enclenchée du 10 septembre au 24 septembre 2025 inclusivement.

3. Pour être valide, toute demande doit remplir les conditions suivantes :

- 3.1 Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- 3.2 Être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles ;
- 3.3 Être reçue par la municipalité au plus tard le 25 septembre 2025.

4. Les commentaires doivent être adressés à la directrice générale de la municipalité, madame Marie-Claude Jean, par courriel ou par la poste aux adresses suivantes:

municipalite@saint-stanislas.ca

1302, rue Principale, Saint-Stanislas (Québec) GOX 3E0

5. Le projet de règlement peut être :

- Consulté au bureau de la municipalité : 1302, rue Principale, durant les heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h.
- Consulté sur le site internet de la Municipalité : www.saint-stanislas.ca sous l'onglet *Règlements d'urbanisme* des services aux citoyens.
- Obtenu par courriel, en faisant la demande à municipalite@saint-stanislas.ca

6. L'illustration des zones intéressées par les modifications sont les suivantes : 213-AF et 214-RU.



Donné à Saint-Stanislas ce 10 septembre 2025.

Marie-Claude Jean, greffière-trésorière